ASSEMBLEE GENERALE
Salle d'accueil du site de Folleville
MARDI 21 JUIN 2016 – 18 h 30

M. le Président LECLABART accueille les conseillers communautaires.

Il souhaite la bienvenue à Mme FOUGERAY, nouvelle conseillère de la commune de Guyencourt / Noye en remplacement de Mme BLIN et à MM. DURAND et LECOINTE, nouveaux conseillers de la commune d'Ailly sur Noye en remplacement de MM. ASSAL et DAMBRINE.

Il remercie M. ASSAL pour le travail accompli durant son mandat de Vice Président chargé de l'environnement et cadre de vie.

M. LECLABART fait part des absences excusées de Mme la Sous Préfète, Mme LO PRESTI, M. GEST, M. BOHIN, M. VAN OOTEGHEM et M. DALRUE.

M. le Président précise le contexte dans lequel s'inscrit cette assemblée générale, à savoir :

- le dernier budget de la CCVN compte tenu de la fusion prochaine avec la Ccalm,
- l'habitude prise depuis maintenant plusieurs années d'attendre que les communes de la CC du Val de Noye aient voté leur budget et leurs taux d'imposition avant que la CCVN en fasse de même. Il rappelle que cette mesure permet de vérifier que le coefficient d'intégration fiscal demeure supérieur à 0,60, garantissant par la même le maintien de la DGF communautaire.
- l'étude préalable des CA 2015 et BP 2016 par la commission « finances » réunie le 3 juin dernier.

M. LECLABART souhaite que les débats soient sereins et constructifs.

Appel des délégués : le quorum est atteint : 33 titulaires présents – 3 suppléants - 3 pouvoirs – 1 absent excusé.

Etaient présents : AMARA Youssef, AUBRY Michel, BARRE Guy, DURAND Pierre, FRANCELLE Jean-Luc, LECOINTE Jean Noel, LIEBART Patrick, MARCEL Marie Hélène, MARSEILLE Madeleine, SAUTEREAU Kathia, DERLY Henri, DENEUX Marie-France, MONTAIGNE Germain, PLANQUE Jocelyne (suppléante), MAILLART Marie-Christine, NOWAK Hervé, HEBERT Nicolas, PALLIER Christian, CRETEL Francis (suppléant), BEAUMONT Joel, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves Robert, CARON Hubert, PREVOST Anne-Marie, FROISSART Jany, DEPRET Patrick, LECLABART Jean-Claude, FLAMANT Thérèse, RICARD Didier, MOURIER Francis, DEMORCY Roseline, DRAGONNE Jacques, LEROY Jean-Maurice, PELTIEZ Gilles, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique.

Etaient représentés : Mme REMOND par Mme MARCEL, Mme LEFEVRE par M. BARRE, M. HOLLINGUE par M. FROISSART.

Etait absente excusée : Mme WANTIER.

1/ Approbation du compte rendu de l'AG du 25 avril 2016 :

M. le Président sollicite l'assemblée pour savoir si des observations sont à formuler sur le compte rendu du conseil communautaire du 25 avril dernier.

Aucune observation n'étant formulée, il soumet ce compte rendu à l'approbation des membres du conseil communautaire.

Préalablement à la mise au vote, et compte tenu du retard de certains conseillers communautaires, un point est établi sur le quorum. Ce dernier est respecté malgré le retard de certains conseillers.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 5 POUR : 24

2/ Vote des différents Comptes Administratifs / comptes de gestion :

Il est procédé à la lecture des documents préalablement adressés aux délégués : compte administratif « fonctionnement » et « investissement » du budget principal, compte administratif des budgets annexes en conformité avec les comptes de gestion de la trésorerie ainsi que les restes à réaliser laissant apparaître un résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2015 de 821 921.21€

BUDGET PRINCIPAL

1 - Détermination du résultat de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	4 234 788,52 €
Recettes de Fonctionnement :	4 720 144,89 €
Excédent de Fonctionnement :	485 356,37 €
Excédent de Fonctionnement antérieur reporté :	1 719 997,79 €
Excédent de fonctionnement à reporter	2 205 354,16 €

2 - Détermination du résultat d'investissement :

Dépenses d'Investissement :	716 245,27 €
Recettes d'Investissement	847 085,48 €
Résultat d'Investissement :	130 840,21 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté :	-135 115,87 €
Résultat d'Investissement cumulé :	-4 275,66 €

3 – Restes à réaliser au 31 Décembre 2015 :

Dépenses :	245 208,83 €
Recettes :	136 050,00 €
Solde :	-109 158,83 €

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à : 113 434,49 €

Article 1068 :

L'affectation provisoire du résultat 2015 du Budget Principal est proposée comme suit : 113 434,49 €

BUDGETS ANNEXES

	CRECHE "Coquille de Noye"	COMPLEXE SPORTIF	Déchets ménagers & assimilés	SPANC	ZAE
Détermination du résultat de Fonctionnement :					
Dépenses de Fonctionnement :	485 803,93	272 066,29	749 729,19	49 971,46	136 972,09
Recettes de Fonctionnement :	447 489,44	278 172,19	777 953,04	50 563,64	129 608,00
Résultat de fonctionnement :	-38 314,49	6 105,90	28 223,85	592,18	-7 364,09
Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	-7 097,08	-138 942,61	-96 997,07	99,80	-114 927,85
Résultat de fonct. cumulé :	**-45 411,57**	**-132 836,71**	**-68 773,22**	**691,98**	**-122 291,94**
Détermination du résultat d'investissement :					
Dépenses d'investissement :	56 998,36	155 713,66	6 084,40	0,00	112 405,70
Recettes d'investissement :	88 895,41	103 309,00	13 019,52	2 185,00	36 026,05
Résultat d'investissement :	31 897,05	-52 404,66	6 935,12	2 185,00	-76 379,65
Résultat d'investissement antérieur reporté :	-138 082,68	-298 407,75	-18 228,96	2 590,56	-470 639,86
Résultat d'investissement cumulé :	**-106 185,63**	**-350 812,41**	**-11 293,84**	**4 775,56**	**-547 019,51**
Restes à réaliser au 31 Décembre 2015 :					
Dépenses :			14 076,00		1 132 397,57
Recettes :			110 794,56		633 972,00
Solde :			96 718,56		-498 425,57

De cette présentation, il ressort un excédent de fonctionnement du budget principal au 31 décembre 2015 de 2 205 354,16 € et un excèdent de clôture consolidé des 6 budgets de 821 921.21€

Suite à cette présentation, la parole est donnée à la salle.

S'agissant du budget annexe de la ZAC, Mme MARCEL :

- demande à quoi correspond la subvention d'exploitation d'un montant de 114 928 €
- relève une différence de près de 300 000 € entre les crédits inscrits au BP 2015, ceux répertoriés en reste à réaliser et les subventions réaffectées au BP 2016. Elle ne s'explique pas ce delta constaté.

Mme FOURNIER précise que les crédits inscrits au chapitre 74 « subvention d'exploitation » correspondent à l'abondement du budget de la ZAC par le budget général de la CCVN. Le delta de près de 300 000 € provient des attributions des subventions allouées. Le détail de ces modifications sera communiqué aux conseillers à bref délai.

Concernant le budget annexe de la crèche, Mme MARCEL souhaite savoir pourquoi il existe une telle différence entre le montant des crédits inscrits aux comptes 74/75 des BP et CA 2015.
Mme FOURNIER indique qu'il s'agit de recettes en provenance de la CAF qui ne sont jamais connues de manière exacte lors de l'élaboration du budget. Il est par conséquent nécessaire d'estimer ces dernières. Cette année, la surprise s'est avérée bonne du fait notamment du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et de la revalorisation de ses aides.

M. AMARA constatant qu'il a fallu avoir recours à des décisions modificatives en fin d'exercice s'interroge sur le fait qu'un budget est normalement voté en équilibre.

Mme FOURNIER indique que le budget 2015 a bien été voté en équilibre, précisant que les décisions modificatives votées en fin d'année ne concernaient qu'un transfert de crédits entre chapitres.

M. LECLABART quitte la salle. M. BEAUMONT, vice-président, invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation des Comptes Administratifs 2015.

Le vote à bulletin secret n'étant pas sollicité, le vote est réalisé à mains levées. L'assemblée valide le fait de voter les comptes administratifs 2015 dans leur ensemble.

Les conseillers communautaires en retard étant arrivés entre temps, il est à nouveau vérifié que le quorum demeure.

<u>Le résultat du vote :</u>

POUR : 27 voix ABSTENTION : 2 voix CONTRE : 9 voix

M. BEAUMONT remercie les conseillers communautaires de la confiance accordée à la CCVN et à Mme FOURNIER pour le travail réalisé.

M. LECLABART reprend sa place au sein du conseil communautaire. Il remercie également l'assemblée pour la confiance qui lui est accordée ainsi que ses collaborateurs pour le travail accompli.

Il soumet ensuite à l'approbation des conseillers les comptes de gestion présentés par Mme LO PRESTI, comptable public, et l'affectation du résultat 2015.

Mme MARCEL indique ne pas avoir eu les comptes de gestion.

Une majorité des conseillers présents confirme avoir bien été rendu destinataire de ces documents.

Mme MARCEL précise qu'elle n'a pas eu ces documents dans leur totalité. Les seuls éléments fournis ne lui ont pas permis de savoir si la CCVN disposait par exemple d'une ligne de trésorerie, …

M. LECLABART indique que les documents fournis à l'appui de la convocation sont semblables en tout point à ceux fournis les années précédentes.

M. le Président soumet à l'approbation du conseil les comptes de gestion 2015 présentés par Mme LO PRESTI.

Préalablement au vote, Mme MARCEL indique que les conseillers de la majorité d'Ailly sur Noye s'abstiendront. Elle signifie en outre que s'agissant d'éléments présentés par la comptable public qui a parfaitement fait son travail, ils ne peuvent pas refuser ces comptes de gestion 2015.

Le vote s'effectue à main levée et pour l'ensemble des comptes de gestion.

Le résultat du vote :

POUR : 27 voix ABSTENTION : 12 voix

Affectation du résultat du budget principal :

POUR : 28 voix CONTRE : 11 voix

3/ Présentation et vote des BP 2016 :

La baisse de recettes subies par la CCVN pour l'année 2016 au regard de l'année 2015 et des produits supplémentaires perçus conduit aux résultats suivants :

Dotations :
- DGF : - 87 646 €
- Compensation des EPCI : - 2 305 €

Fiscalité :
- Produit fiscal nouveau lié à la revalorisation des bases : + 25 994 € *

** à taux de fiscalité constants.*

Lors de la Commission « finances » le 3 juillet dernier, plusieurs propositions ont été présentées pour pallier au manque de dotations : Répartition du FPIC par dérogation,
Augmentation d'1% de la fiscalité sur les 4 taux.
Augmentation de 2% du taux de TEOM.

Ces éléments ont été présentés et débattus il est ressortit de cette dernière les propositions suivantes :
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité additionnelle
- Pas d'augmentation du taux de TEOM
- Répartition du FPIC selon le « droit commun »

Mme MARCEL conteste ces chiffres, actant qu'à la lecture des documents transmis, les produits de fiscalité et dotations conduisent à une augmentation des recettes perçues par la CCVN.

Mr BLIN rappelle à Mme MARCEL que les chiffres présentés en commission « finances » et ce soir s'avèrent parlants : ils démontrent bien une nouvelle baisse des dotations de la CCVN pour 2016. Il est par ailleurs précisé que les chiffres sur lesquels s'appuie Mme MARCEL, intègre des subventions qui ne sont en aucun cas à prendre en compte dans le présent calcul.

M. LECLABART indique que le budget présenté ce soir respecte l'ensemble des positions affichées par les membres de la commission « finances », mais aussi celles des membres de la commission « logement – patrimoine » de faire inscrire le projet de Maison de Services Au Public du Val de Noye.

Mme FOURNIER donne lecture des différents BP 2016 de la CCVN.

BUDGET PRINCIPAL :

Section « fonctionnement »

DEPENSES		
Chapitre 011	Ch. à caract. général	801 265
Chapitre 012	Ch. de personnel	1 964 928
Chapitre 014	Atténuation de produits	527 589
Chapitre 65	Ch. de gest. Courante	879 724
Chapitre 66	Ch. financières	42 500
Chapitre 67	Ch. exceptionnelles	3 500
Chapitre 023	Vi à section investissement	109 000
Chapitre 042	Op d'ordre transfert entre section	187 022
	TOTAL PREVISIONS 2016	**4 515 528**

RECETTES		
	Excédent reporté	2 091 920
Chapitre 013	Atténuation de charges	49 000
Chapitre 70	Prod. de services	952 350
Chapitre 73	Impôts et Taxes	2 726 414
Chapitre 74	Dotations et subventions	752 914
Chapitre 75	A. prod. Gestion courante	22 950
Chapitre 77	Prod. exceptionnels	11 900
	TOTAL PREVISIONS 2016	**4 515 528**

Section « Investissement»

DEPENSES		
Chapitre 001	Déficit reporté	4 276
Chapitre 16	Remboursement de capital	193 700
Chapitre 20	Etudes	634 448
Chapitre 204	Fonds de concours	62 195
Chapitre 21	Immo. corporelles	2 212 070
	TOTAL PREVISIONS 2016	**3 106 689**

RECETTES		
Chapitre 021	Besoin d'Autofinancement	109 000
Chapitre 10	Dotations & Réserves	509 461
Chapitre 16	Emprunts	972 046
Chapitre 13	Subventions	1 329 160
Chapitre 040	Opérations d'ordre	187 022
	TOTAL PREVISIONS 2016	**3 106 689**

M. AUBRY, s'agissant du budget général, fait le constat que le montant de la dette de la CCVN au 31/12/2015 s'élève à 4,1 million d'€.

BUDGET ANNEXE « complexe sportif et culturel »

Section « fonctionnement »

DEPENSES		
	Déficit reporté	132 837
Chapitre 011	Charges à caractère général	93 000
Chapitre 012	Charges de personnel	34 100
Chapitre 66	Charges financières	64 631
Chapitre 040	Opérations d'ordre	106 160
	TOTAL PREVISIONS 2016	**430 528**

RECETTES		
Chapitre 70	Produits de services	9 700
Chapitre 75	Autres prod de gestion courante	303 798
Chapitre 77	Produits exceptionnels	117 030
	TOTAL PREVISIONS 2016	**430 528**

Section « Investissement »

DEPENSES		
Chapitre 001	Déficit reporté	350 812
Chapitre 16	emprunts	35 194
Chapitre 21	Immob corporelles	3 000
Chapitre 040	Opérations d'ordre	117 030
	TOTAL PREVISIONS 2016	**506 036**

RECETTES		
Chapitre 16	Emprunts	396 876
Chapitre 10	Dotation, fonds divers, réserves	3 000
Chapitre 042	Opérations d'ordre	106 160
	TOTAL PREVISIONS 2016	**506 036**

Mme MARCEL constate que le budget du complexe comprend un emprunt de 396 000 €. Elle souhaite savoir à quoi correspond ce dernier.

Mme FOURNIER indique qu'il s'agit d'un emprunt prévu pour être réalisé lors de la construction du complexe mais qui au final n'a jamais été contracté. Cette situation explique que le budget du complexe présente depuis plusieurs années un déficit d'investissement.

Mme MARCEL est sceptique quant au fait que la CCVN puisse maintenant contracter un emprunt alors que l'investissement a été réalisé.

Mme FOURNIER explique que si tel était le cas, l'excédent présent au 31 Décembre 2015 permettrait de couvrir ce besoin de financement.

M. AUBRY indique qu'il s'agit donc d'une recette insincère.

Mme FOURNIER indique que l'excédent consolidé au 31/12/2016 de 821 921.21€ intègre déjà le déficit comblé par l'inscription de cet emprunt.

BUDGET ANNEXE « ZAE »

Section « fonctionnement »

DEPENSES	Déficit reporté	122 293
Chapitre 011	Charges à caractère général	73 656
Chapitre 012	Charges de personnel	8 800
Chapitre 66	Charges financières	26 536
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	2 366
Chapitre 040	Opérations d'ordre	205 660
	TOTAL PREVISIONS 2016	**439 311**

RECETTES		
Chapitre 74	Dotations et subventions	199 819
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	33 832
Chapitre 77	Opération de transfert entre section	205 660
	TOTAL PREVISIONS 2016	**439 311**

Section « Investissement »

DEPENSES	Déficit reporté	547 020
Chapitre 16	emprunts	75 502
Chapitre 20	Immob incorporelles	1 802 479
Chapitre 23	Immob en cours	1 625 882
	TOTAL PREVISIONS 2016	**2 542 711**

RECETTES		
Chapitre 13	Subventions d'inv.	920 935
Chapitre 16	Emprunts	1 416 116
Chapitre 040	Opérations d'ordre	205 660
	TOTAL PREVISIONS 2016	**2 542 711**

M. AUBRY fait part de son doute quant à l'inscription au compte 024 des recettes liées à la vente des terrains.
Mme FOURNIER précise que les inscriptions budgétaires telles qu'elles sont présentées sur le Budget ne remettent pas en cause la sincérité car les écritures sont prévues en dépenses et en recettes de fonctionnement et également en recettes d'investissement, à savoir les écritures qui actent de réalisation des prévisions au chapitre 024, **chapitre 024 qui n'existe pas dans la nomenclature M4 du budget annexe de la ZAC.**

BUDGET ANNEXE « Crèche Coquille de Noye »

Section « fonctionnement »

DEPENSES	Déficit reporté	45 412		**RECETTES**		
Chapitre 011	Charges à caractère général	65 593		Chapitre 013	Atténuation de charges	31 100
Chapitre 012	Charges de personnel	360 300		Chapitre 70	Produits de gestion courante	97 000
Chapitre 66	Charges financières	2 018		Chapitre 74	Dotations et subventions	275 346
Chapitre 040	Opérations d'ordre	63 708		Chapitre 75	Autres prod de gestion courante	99 893
				Chapitre 77	Opération de transfert entre section	33 692
	TOTAL PREVISIONS 2016	**537 031**			**TOTAL PREVISIONS 2016**	**537 031**

Section « Investissement »

DEPENSES	Déficit reporté	106 186
Chapitre 16	emprunts	15 602
Chapitre 21	Immob corporelles	1 728
Chapitre 040	Opérations d'ordre	33 692
	TOTAL PREVISIONS 2016	**157 208**

RECETTES		
Chapitre 16	Emprunts	93 500
Chapitre 040	Opérations d'ordre	63 708
	TOTAL PREVISIONS 2016	**157 208**

Pour le budget de la crèche, Mme MARCEL constate que le déficit 2016 s'élève à 38 000 € alors que celui de 2015 n'était que de 7 000 €.

Cette évolution est due à la prise en compte des amortissements et au remplacement en maladie de certains personnels auquel il a fallu faire face. Quant au déficit d'investissement, il va naturellement s'atténuer au fil des années du fait de la prise en compte des amortissements.

BUDGET ANNEXE « SPANC »

Section « fonctionnement »

DEPENSES		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 300
Chapitre 012	Charges de personnel	3 750
Chapitre 65	A. Charges de gestion courante	23
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	57 800
Chapitre 042	Opérations d'ordre	1 779
	TOTAL PREVISIONS 2016	65 652

RECETTES	Excédent reporté	592
Chapitre 70	Produits de gestion courante	5 050
Chapitre 74	Dotations et subventions	60 010
	TOTAL PREVISIONS 2016	65 652

Section « Investissement »

DEPENSES		
Chapitre 21	Immob corporelles	6 555
	TOTAL PREVISIONS 2016	**6 555**

RECETTES		
Chapitre 001	**Excédent reporté**	4 776
Chapitre 042	Opérations d'ordre	1 779
	TOTAL PREVISIONS 2016	**6 555**

BUDGET ANNEXE « Déchets ménagers et assimilés »

Section « fonctionnement »

DEPENSES	Déficit reporté	68 774
Chapitre 011	Ch.à caractère général	735 795
Chapitre 012	Charges de personnel	44 140
Chapitre 042	Opération d'ordre	550
	TOTAL PREVISIONS 2015	**849 259**

RECETTES		
Chapitre 70	Produits de gestion courante	128 800
Chapitre 73	Impôts et taxes	532 221
Chapitre 75	A. prod de gestion courante	188 158
	TOTAL PREVISIONS 2015	**849 259**

Section « Investissement »

DEPENSES		
	Déficit reporté	11 294
Chapitre 20	Immob incorporelles	27 480
Chapitre 21	Immob corporelles	592 341
	TOTAL PREVISIONS 2015	**631 115**

RECETTES		
Chapitre 10	Dotations et réserves	93 996
Chapitre 13	Subventions	130 408
Chapitre 16	Emprunts	406 161
Chapitre 040	Op. ordre entre section	550
	TOTAL PREVISIONS 2015	**631 115**

S'agissant du budget annexe « déchets ménagers et assimilés », il est précisé que la solution de l'abondement de ce budget par le budget général a été évoquée en commission « finances ».
Dans la mesure ou la décision serait l'équilibre total par la fiscalité, il faudrait augmenter le taux de TEOM actuel de + 22%. Cette idée a été écartée.

M. AMARA indique que le montant d'emprunt prévu pour financer les projets et actions proposés au BP 2016 s'élève à près de 3,3 million d'€. Cumulé au montant de l'endettement constaté au 31/12/2015, cela conduit à un montant total d'endettement de 7,4 millions d'€. Il constate que la CCVN n'a par conséquent rien à envier à la Ccalm, et ce d'autant plus que tous les projets actuellement portés par la CCVN ne sont pas inscrits au BP 2016.

Il est précisé à M. AMARA, s'agissant de son observation se rapportant à la Ccalm, qu'il est nécessaire de comparer ce qui est comparable. En l'occurrence, la CCVN a des recettes liées à ses dotations qui demeurent bien supérieures à celle de la Ccalm. En outre, le montant d'emprunt inscrit au BP 2016 se veut prévisionnel : il n'est pas dans les habitudes de la CCVN que de contracter inutilement des emprunts. De plus, les annuités d'emprunts contractés pour l'aménagement de la ZAC et l'hôtel d'entreprise sont couvertes par les loyers.

A l'issue des débats, M. le Président propose de passer au vote et de délibérer sur les taux de fiscalité 2016 puis la répartition du FPIC et enfin les BP 2016.

Taux de fiscalité 2016 : proposés sans augmentation, ils demeurent pour 2016 :
- TH : 16,17 %
- FB : 12,02 %
- FNB : 21,30 %
- CFE : 13,54 %
- FPZ : 24,46 %
- FPE : 11,79%

Résultat du vote réalisé à main levée : unanimité des votants

Répartition du FPIC 2016 : la répartition de droit commun est proposée, qui conduirait au résultat suivant :
- CCVN : 169 586 €
- Communes : 101 333 €

Résultat du vote réalisé à main levée : unanimité des votants

Vote des BP 2016 :

Préalablement à leur mise au vote, Mme MARCEL prend la parole pour indiquer que les conseillers de la majorité d'Ailly sur Noye ne voteront pas les BP 2016 proposés. Elle motive cette décision par le fait que les documents communiqués s'avèrent difficiles à lire, qu'elle n'a pas pu disposer du grand livre, que la commission « finances » s'est avérée être une vraie mascarade et qu'en aucun cas la saine gestion des comptes de la CCVN n'a été évoquée à l'occasion de cette réunion, que l'opacité des comptes de la CCVN a été démontrée durant cette séance, que la capacité d'autofinancement de la CCVN ne cesse de baisser au fil du temps, que les comptes sont insincères, qu'il s'agit là des budgets du seul Président de la CCVN et aucun cas des conseillers communautaires, …

A l'issue de son intervention, Mme MARCEL invite les conseillers communautaires à la suivre en refusant les BP proposés par le Président de la CCVN.

M. LECLABART sollicite l'assemblée savoir si elle souhaite un vote à bulletin secret : un tiers de l'assemblée le réclamant, il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret pour l'ensemble des BP 2016 de la CCVN.

Le résultat du vote à bulletins secrets :

POUR : 24 voix CONTRE : 15 voix

4/ Délibération pour avis relative à la fusion des EPCI de la CC du Val de Noye et de la Ccalm

Après avoir précisé que les communes étaient invitées à délibérer pour au plus tard le 2 juillet prochain sur le projet d'arrêté préfectoral fixant le périmètre de fusion, M. le Président revient sur les étapes importantes qui resteront à franchir d'ici au 31 décembre prochain.

Un point est également établi sur les délibérations d'ores et déjà prises par les communes : un certain nombre d'entre elles ont conditionné leur accord à la fusion des ECPI de la CCVN et de la Ccalm à l'assainissement des comptes de cette dernière tenant notamment compte de l'avis à venir de la Chambre Régionale des Comptes.

A l'issue des débats, M. le Président invite le conseil communautaire à également délibérer sur le sujet. Il précise que cette décision n'aura valeur que de simple avis.

A la question : « êtes vous favorable au périmètre de fusion tel que proposé dans l'arrêté préfectoral notifié aux communes ? » ; il est répondu :

OUI : 26 voix NON : 3 voix ABSTENTION : 10 voix

5/ Questions diverses :

Mme MARCEL donne lecture d'un courrier reçu lors du dernier conseil d'administration du collège. Les professeurs d'EPS s'interrogent sur le devenir du projet travaillé avec la CCVN d'agrandissement des vestiaires actuels, de leur demande de salle d'activités supplémentaire et sollicitent quelques interventions d'entretien courant.

Mme MARCEL rappelle concernant le dossier de l'agrandissement des vestiaires que le PC a été délivré.

M. LECLABART indique que le PC a bien été délivré mais qu'il appartient maintenant au Conseil Départemental de la Somme d'assumer pleinement sa compétence. Il rappelle que la récente Loi NOTRe a réaffirmé que la compétence des collèges appartenait au seul Département. Il précise que le Département a été interpellé à ce sujet et qu'il a décidé de ne pas donné suite.

S'agissant des interventions d'entretien courant (carreau fissuré, poteau de handball à refixer, …), la CCVN assumera comme elle l'a toujours fait par le passé ; les vacances d'été étant propices à la réalisation de ce type de travaux.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, M. le Président clôture ensuite la séance et invite les conseillers à partager le verre de l'amitié.